

CEPED  
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
15, rue de l'École-de-Médecine  
75270 PARIS CEDEX 06  
TÉL. : (1) 46 33 99 41

QUATRIÈME COLLOQUE DE DEMOGRAPHIE AFRICAINE

OUAGADOUGOU : 20 - 25 JANVIER 1975

Migrations - Recensements administratifs Etat Civil

---

L'ENQUÊTE NATIONALE POST-CENSITAIRE DE HAUTE-VOLTA 1976

Par :

André COUREL

## L'ENQUETE POST- CENSITAIRE

L'enquête démographique par sondage de 1976 doit se dérouler en deux mois entre janvier et mars, auprès d'un échantillon de 300 000 personnes. Elle est destinée d'une part à vérifier les résultats du Recensement Général de la Population de décembre 1975 et d'autre part à fournir des données complémentaires sur l'activité économique, la mortalité; la natalité, la fécondité, l'habitat et les migrations. La vérification du Recensement est rendue possible par le fait que le tirage de l'échantillon est un tirage de grappes qui correspondent aux districts de recensement. Les districts ( 3 000 personnes environ ) sont parfaitement délimités sur le terrain et l'enquête reprend exactement les questions du Recensement en ajoutant entre autres la question : "Etiez-vous là dans cette concession le jour du recensement ?"

L'étude des migrations à l'aide de l'enquête post-censitaire résulte des questions suivantes :

- Statut de Résidence par rapport à la concession.
- Lieu de naissance : (Résidence de la mère à la naissance)
- Durée ou date de la dernière installation dans le village.
- Lieu de l'installation précédente.
- Résidence au début de 1971 (il y a cinq ans)
- Pour les absents : Date du départ et destination.

### I - LE STATUT DE RESIDENCE

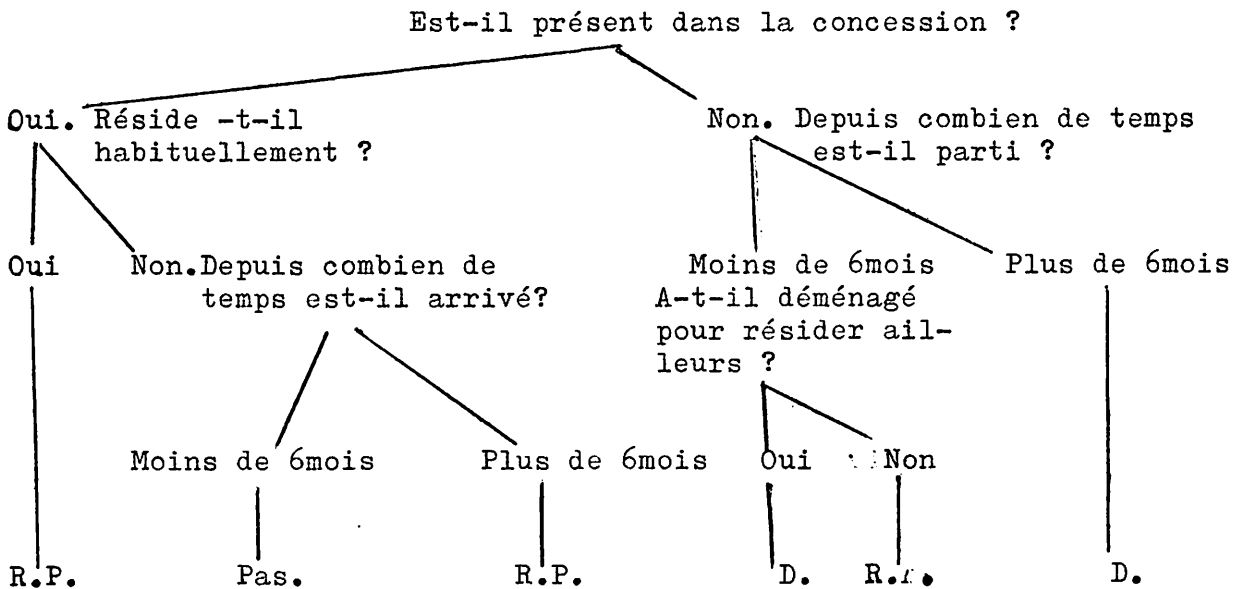
La définition du Statut de Résidence est un problème particulièrement délicat en Haute-Volta du fait que les émigrants sont nombreux et gardent de solides attaches avec la famille d'origine pendant des durées parfois très longues.

La définition se réfère à une durée de résidence de six mois lorsque l'intention de séjourner ou de s'installer n'est pas clairement exprimée ou lorsque la durée effective du séjour atteint six mois. Pour faciliter le travail des enquêteurs et améliorer la précision des résultats, une nouvelle catégorie a été créée en plus des Résidents

Présents, Résidents Absents et Passagers habituellement définis. Il s'agit de la catégorie : "Déménagés définitivement". L'expérience a montré que beaucoup de gens sont déclarés aux enquêteurs bien qu'ils soient partie depuis très longtemps (parfois plusieurs années) parce que ces gens continuent à payer l'impôt dans le village. Dans ce cas les familles insistent généralement auprès de l'enquêteur pour les faire inscrire.

Avec l'ancienne méthode, de telles personnes sont inscrites sur les questionnaires et lorsque la question du Statut de Résidence est posée, aucune catégorie n'est prévue. Au lieu de barrer l'inscription, l'enquêteur a tendance à lui affecter à tout prix un Statut de Résidence qui ne peut être qu'erroné, d'où un biais systématique.

La méthode proposée oblige l'enquêteur à poser une série de questions pour déterminer un Statut de Résidence pour toute personne déclarée



La méthode a déjà été utilisée dans l'enquête nationale sur les migrations de 1974-1975 et l'expérience a montré que cela clarifiait la notion de Statut de Résidence dans l'esprit des enquêteurs. Dans les instructions d'enquêtes, il faut alors insister pour que les questions soient effectivement posées de cette façon et pour faire inscrire le maximum d'absents. La question : "N'ya-t-il pas d'autres personnes qui ont habité dans la concession au cours des dernières années?" est systématiquement posée. De cette façon, la précision des données devraient être améliorée et les questions sur les absents, réputées inexploitable, devenaient partiellement exploitable.

Les lieux de destination restent mal connus car ils sont déclarés par des proches mal renseignés mais les dates sont mieux connues et le dénombrement des absents est meilleur. L'émigration massive d'une concession entière échappe totalement mais le cas reste rare et concerne presque toujours des migrations internes qui peuvent être saisies au lieu de destination.

## II - RESIDENCE AU DEBUT DE 1971

L'enquête de l'ORSTOM en pays Mossi et l'enquête nationale sur les migrations de 1974-1975 permettent de reconstituer convenablement les histoires de migrants et il n'était pas utile de recommencer. Par contre, avec un échantillon de 300 000 personnes (taux de sondage 1/20ème), il est permis d'espérer une mesure assez précise des flux de migrations internes (entre les dix départements et ville-campagne). Pour cela on pose à tous les Résidents la question ;

### Quelle était votre Résidence au début de 1971 ?

La valeur et l'interprétation des résultats obtenus sont bien symbolisées par l'équation suivante :

$$\text{Pop.1976} = \text{Solde des migrations internes de 71 à 76} + \text{Solde des migrations internationales de 71 à 76} + \text{Accra. + Natur.+Pop.1971 71-76}$$

- La population de 1976 est bien connue par le recensement.
- L'accroissement naturel peut être estimé correctement par l'enquête.

La migration interne est connue à l'aide de la question sur la Résidence en 1971

- Reste le problème des migrations internationales qui nécessite en toute rigueur la connaissance de la population en 1971.

#### Estimation des migrations internationales

L'exploitation directe des résidents absents et déménagés par lieu de destination risque d'être décevante car les lieux de destination déclarés par les proches sont souvent erronés. Les gens déclarés partis en Côte d'Ivoire ne sont pas allés si loin dans bien des cas. Si la définition rigoureuse du statut de résidence donne les résultats escomptés, les effectifs des diverses catégories seront assez bien connus et il est possible de redresser les données déclarées par comparaison des effectifs.

La Côte d'Ivoire doit effectuer son recensement en 1975 et cela devrait apporter au moins une estimation globale du nombre de voltaïques en Côte d'Ivoire. Enfin les histoires de migrants obtenues dans les deux enquêtes déjà citées assurent des contrôles et des vérifications de cohérence. Il n'est donc pas absurde d'espérer approcher le solde des migrations internationales au cours des cinq dernières années.

Si l'approche est suffisamment précise, tous les termes de l'équation sont connus et il devient possible de constituer la matrice des taux perspectifs de migration de 71 à 76 par groupe d'âge quinquenal :

Migrants 71 à 76 indicé par département ou par ville-campagne  
Pop: 1971

L'itération rétrospective de la matrice jusqu'à 1961 et la comparaison avec les estimations de l'enquête de 1961 peut permettre de mesurer l'accélération des migrations pendant les 15 dernières années ainsi que les effets de la sécheresse au cours des cinq dernières années. Une matrice perspective sera également établie dans diverses hypothèses afin de mieux saisir les conséquences à long terme du phénomène migratoire sur la population voltaïque.

Les autres données obtenues par l'enquête sur le lieu de naissance et la dernière installation, outre leur intérêt pour interpréter la résidence il y a cinq ans, permettent d'étayer au niveau régional les résultats obtenus dans les deux enquêtes.

L'ensemble des enquêtes touchant aux migrations depuis 1972 ainsi que les recensements qui doivent avoir lieu en Haute-Volta et dans les pays voisins apporteront une somme de données considérable autorisant des recherches variées tant dans le domaine pratique que théorique. Il faut espérer que l'effort d'exploitation, d'analyse et de synthèse sera à la mesure de l'effort de collecte déjà fourni. Il faut espérer surtout que la prochaine vague d'enquête sera assez proche pour que le phénomène migratoire puisse être suivi dans la prochaine décennie.